

## NOTE

DATE 24/10/2019      OBJET Règles de participation au Championnat de France LC 2020  
EXPÉDIT                      DEPARTE  
EUR PP/HA                  MENT PAF

### DESTINATAIRE(S)

Administrateurs CN LC/MA ; Présidents des comités Régionaux ;  
Présidents des Commissions Régionales Pratiques-Adhésions ; Référents régionaux LC MA ;  
Membres Commission Juges et arbitres ;  
Présidents de Clubs LC MA ; Arbitre National, Arbitres Régionaux ;

---

### Championnat de France de Longe Côte 2020

#### Règles compétitives, définition des règles de répartition des dossards,

Le 6ème Championnat de France de Longe Côte se déroulera le Samedi 20 juin 2020 à Sangatte (Pas de Calais) dans les Hauts de France.

Cette note précise :

- **Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2020**
- **Les comportements donnant lieu à un avertissement**
- **Le mode de répartition des dossards**
- **L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2020**

#### **1. Les règles compétitives s'appliquant au CDF LC 2020 (validées par le Comité Directeur du 6 décembre 2018)**

- o Les Minimes/Cadets ne sont autorisés à participer qu'au 400 m en équipe binôme
- o Un compétiteur, (en dehors de la catégorie Minimes/Cadets) pourra participer à :
  - Une épreuve individuelle (soit celle du 100 m, soit celle du 400m)
  - Et une épreuve par équipe (soit en tierce, soit en quinte).

Deux dossards différents lui seront alors attribués.

- Un compétiteur sera classé dans la catégorie d'âge correspondant à l'âge qu'il aura dans le courant de l'année 2020

<i>Catégories</i>	<i>Années de naissance</i>
Minimes/Cadets	2005 à 2008
Juniors	2004 à 2001
Seniors	2000 à 1981
Masters 1	1980 à 1971
Masters 2	1970 à 1961
Masters 3	1960 à 1951
Masters 4	1950 et avant

- Les épreuves et catégories donnant lieu à la distribution de titres de Champion de France se répartissent comme suit

<i>Epreuves/Catégories ouvertes</i>	<i>Féminine</i>	<i>Mixte</i>	<i>Masculine</i>
100m et 400m Solo	<b>OUI</b>	NON	<b>OUI</b>
1000m Tierce	<b>OUI</b>	NON	<b>OUI</b>
1000m Quinte	NON	<b>OUI</b>	NON
400m Binôme	<b>OUI</b>	<b>OUI</b> sera classé en Masculin	<b>OUI</b>

cf au Mémento Fédéral « Pratiquer, Encadrer, Organiser », chapitre III.3

## **2. Rappel des comportements donnant lieu à un avertissement :**

- Non-respect manifeste du bon niveau d'immersion (B.N.I.) ;
- Non-respect du pas du longueur : interdiction de courir, de pousser, de tirer ou de tenir un équipier;
- Non-respect de la règle de rattrapage : Tout compétiteur rattrapé doit s'écarter pour laisser passer le rattrapant afin de ne pas entraver son évolution et lui laisser le B.N.I. favorable. Attention le compétiteur ou l'équipe qui double ne doit pas utiliser son moyen de propulsion du côté du longueur doublé.

Il est également interdit de profiter de l'aspiration ainsi créée par un compétiteur (un espace suffisant est à respecter sauf pendant la phase de dépassement)

*Pour rappel : le port de chaussures avec crampons moulés ou vissés style chaussures de football ou à pointes est strictement interdit.*

## **3. Mode de Répartition des dossards pour le CDF LC 2020**

Le CDF 2020 donnera lieu à la distribution de dossards. Leur répartition est effectuée sur la base du territoire régional : 8 régions sont concernées par la pratique LC sur les 13 régions métropolitaines. Dans l'objectif de faire venir les meilleurs compétiteurs de chaque région au CDF, le mode de répartition des dossards est le suivant : **sur chacune des 5 épreuves**, le sélectif régional qualifie **ses 3 meilleurs**

**compétiteurs ou équipes de chaque catégorie d'âge et de genre** qui participeront au CDF. Aucun dossard supplémentaire ne sera attribué à l'issue des sélectifs régionaux.

**Après chaque championnat régional** l'arbitre Régional valide les résultats, les transmet sous format excel (modèle à demander à l'arbitre national) dans un délai de 7 jours maximum après l'épreuve, puis les archive.

#### **4. L'inscription des compétiteurs au CDF LC 2020**

**Les clubs devront inscrire au CDF LC 2020 leurs compétiteurs et équipes, tels que transmis à l'arbitre national au plus tard le 18 mai 2020 en utilisant le lien qui sera communiqué ultérieurement.**

Passé cette date il est toujours possible d'opérer des changements dans une équipe qualifiée conformément à l'article 8 des règles d'organisation des compétitions de longue côte.

<p>Pour tout complément d'information, votre contact : <a href="mailto:marcheaquatique@ffrandonnee.fr">marcheaquatique@ffrandonnee.fr</a> ou Patrick Pouget CTN en charge du Longe Côte : 06 43 23 75 43 <a href="mailto:ppouget@ffrandonnee.fr">ppouget@ffrandonnee.fr</a></p>
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------